

CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS

N°45, janvier 2025



AVIS A LA POPULATION !

***Les vœux du Maire auront lieu dimanche
26 janvier 2025 à 11h00 en Mairie...***

MODE D'EMPLOI DU N°45

PAGE DE GARDE

*Les bonnes adresses de la Commune,
Petites informations locales,
Le mot du Maire,*

VOLET COMMUNE

*Brèves de Commune,
Le repas des anciens,
La commémoration de l'armistice de 14-18.
L'abribus du Bourg/la Couhée.
Le défibrillateur de Valotte.*

VOLET HISTOIRE

*Il y a deux cents ans... Chassey en 1825,
Une aventure en 1866... la photographie !
Et s'il y avait une suite ?
Retour sur image.*

VOLET CULTURE ET ASSOCIATIONS

*Le site néolithique, «un patrimoine, une mise en valeur »,
L'Espace des Arts,
La salle Jean Genet,
Perreuil Aujourd'hui,
Quoi de neuf pour Plaquemine ?
La Société de chasse.*

DIVERS

*Enquête numérique,
Le Sirtom,
Les basses-cours,
Les Conseils Municipaux.*

LES BONNES ADRESSES DE LA COMMUNE...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver chez nous, sans chercher ailleurs !

1 ENTREPRISES ET ARTISANS :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, D 974, le Pont de Champagne, 03 85 94 70 16,

MOREAU Cœnologie, 14 rue du Canal, Corchanu, 03 85 48 19 53,

FRESNAIS François, potier d'Art, 9 rue des Puits, Valotte, 06 51 21 50 37,

BERNOLLIN Julie, Belles et BO'M créations, lithothérapie, bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses et photographie, 2 rue E.Beaujard, Nantoux, 06 88 41 94 56,

RONDEPIERRE Sophie, « Sophie Vanille » création bois, 10 rue des Basses Roches, le Bourg 06 73 30 32 48,

JONG Michel, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 20 87 79 24,

FOUGERE Marc, télépilote de drone, 13 Montée des Sources, Corchanu, 06 62 91 58 36.

2 HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, Corchanu, 07 60 07 14 01,

« Au n°12 Montée des Sources », 12 Montée des Sources, Corchanu, 06 76 08 75 02,

« La Chambre de Claire », 6 rue Claude Férrière, Bercully, 06 22 23 53 46.

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

MILAN et fils, 2 rue du Pigeonnier, Valotte, 03 85 91 21 38,

MORETEAUX et fils, 1 place Cl Moréteaux, Nantoux, 03 85 87 19 10 et 09 62 32 39 20,

PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

DIDON David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 03 63 80 30 99.

ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission... » !

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, les mardis de 9 à 12h et les vendredis de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@vanadoo.fr
En cas d'urgence le Maire est joignable en permanence au : 06 87 67 38 74

L'équipe Municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74 ,
MARTIN Christine, 1° adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 60 04 26 43,
RIGOULOT Christine, 2° adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 63 39,
MARCANTONI Dominique, 3° adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 Impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 Impasse du Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 84 99.

Les numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 ou 03 85 63 00,
Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42,
Ramassage des ordures ménagères, SIRTOM : 03 85 87 62 35 et 36,
Poubelles normales tous les lundis et sacs jaunes les mardis des semaines paires...
sauf pour Nantoux : poubelles les jeudis et sacs jaunes les mardis impairs !

Repas à domicile, L.R.D. service : 09 60 09 71 40 et 06 82 57 72 32,
Sté de Protection des Animaux de Chagny : 03 85 87 20 55 et 06 82 57 72 32,
Cabinet infirmier et kiné de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20.
Conciliateur de Justice : M. Aziz HADI, Mairie de St Léger 03 85 87 61 22, les lundis de 9 à 12h et les mardis de 14 à 17h, aziz.hadi@conciliateurdejustice.fr
« Morvan Guêpes », DEBAC Ludovic, 25 la Croix des Fleurs, 71400 CURGY,
ludovicdebac@gmail.com

ETAT-CIVIL :

Naissances :

DAVENTURE Léonie, le 15 février, du hameau de Corchanu,
RATEAU Paula Yvonne, le 27 septembre, du hameau de Nantoux,
REMY Ethan, le 1° octobre, du hameau de Corchanu,
FARON Benjamin, le 22 octobre, du hameau de la Couhée.

Décès :

MARLOT Gisèle, 92 ans, le 8 septembre à Beaune, hameau de Corchanu.
FOREY Denise, 91 ans, le 8 octobre à Chagny, hameau de Corchanu.

LE MOT DU MAIRE.

La page 2024 se tourne tristement sur les événements de Mayotte...

Notre petite Commune, en son Conseil Municipal du 19 décembre, a décidé à l'unanimité d'une aide à ce département français.

Modeste, avec ses 350€ attribués à la Protection Civile, par rapport aux 10.000€ du Grand Chalon en son Conseil Communautaire du 17, elle traduit cependant une certaine idée de solidarité, voire de fraternité chère à notre système républicain.

Que nous aura donc apporté chez nous cette année 2024 ?

Une réelle instabilité politique sur notre territoire avec la dissolution de l'Assemblée Nationale puis la censure d'un éphémère premier gouvernement et les incertitudes planant sur l'existence, comme sur les réalisations, du nouveau.

Dieu sait pourtant que les français n'aiment pas le vide...

Rien de tel pour enrhummer notre économie et réveiller les grognes diverses !

Une toute aussi réelle crise économique de l'état avec une dette abyssale et des services publics qui ne s'en portent pas mieux pour autant. Un joli bonnet d'âne pour la France qui vient amplifier l'inquiétude ambiante.

Et pour clore le tout, une insécurité galopante ouvrant la porte à des réactions dont on ne sait trop si nos décideurs les prendront pour des fantasmes ou pour la triste réalité...

Quant à l'international, rien de très nouveau...

On s'étripe toujours en Ukraine, avec des conséquences économiques et sécuritaires pour toute l'Europe, que beaucoup se refusent à reconnaître, mais qui ne peuvent que nuire à une cohésion déjà précaire.

On s'étripe toujours et encore au moyen orient avec les mêmes résultats, mais cette fois-ci au niveau mondial et avec des conséquences aggravées d'autant.

Et dans ce monde-là, pas de solidarité !

Nos partenaires européens font tous « cavalier seul » et le pas si lointain cousin d'Amérique se prépare à une nouvelle bouffée de domination économique et militaire.

Bref, dans l'ensemble un bilan 2024 augurant peu de ce que pourrait être 2025 !

Alors, faisons nôtre un mot du philosophe Sénèque, fort justement rappelé dans ses vœux par un sénateur de Saône et Loire : « *c'est quant on n'a plus d'espoir qu'il ne faut désespérer de rien* »...

Alors, passons vite à notre bon vieux village gaulois dans ses merveilleuses collines !

Dans ce numéro, sous l'habituel intitulé « *Brèves de Commune* » vous trouverez un ensemble de petits potins, nouveautés ou rappels divers. Les chantiers en cours ou projetés, des informations et des confirmations. Tout, tout sur... Chassey le Camp...

Puis la traditionnelle rubrique « *Histoire* » vous entrainera dans le Chassey de 1825 puis dans les années 1860 avec un joli texte du Dtr. LOYDREAU sur la photographie, avec en écho une découverte imprévue. Enfin cette rubrique se terminera par un retour sur image autour de la fin tragique d'Henri PRETET.

Un petit bain de nostalgie qui doit surtout nous permettre de penser une fois pour toute que tout n'était pas forcément mieux avant... et de loin !

Enfin vous découvrirez un nouveau volet : « *Culture* », destiné à vous fournir des occasions d'éteindre la télé et de sortir de chez vous. Et elles ne sont pas toutes là, loin s'en faut !

Pour finir, un petit avertissement : lisez bien toutes les rubriques de ce bulletin, elles contiennent toutes des informations importantes et variées...

Maintenant, vient l'heure des vœux.

Les « *officiels* » se tiendront le *dimanche 26 janvier à 11h*, en Mairie, ils seront l'occasion pour vous tous, anciens comme petits nouveaux, de venir poser vos questions à votre équipe municipale comme au représentant du Grand Chalon, qui sera cette année son Président, M. Sébastien MARTIN, 1^{er} vice-président du Conseil Départemental.

Cette cérémonie tiendra lieu aussi d'inauguration du nouvel abribus de la Couhée et du lavoir du Bourg, deux beaux chantiers qui améliorent fonctionnement et aspect de notre Commune. Ce regroupement évitera des stationnements, pas forcément faciles en nombre, sur ces deux emplacements.

Venez donc nombreux, vous serez comme d'habitude accueillis avec plaisir.

Et voici, pour ce bulletin, le moment de vous présenter directement mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette année qui commence, pour vous et tous ceux qui vous sont chers...

Et avec une pensée particulière pour tous ceux qui sont dans la peine ou le besoin.

Jean-Louis DOREAU,
Maire de Chassey le Camp.

VOLET COMMUNE



Animation de saison à Valotte...

BREVES DE COMMUNE...

Cadre généraliste s'il en est, que ce chapitre !

Des potins, des infos, des nouveautés, des rappels etc... bref, un catalogue « à la Prévert ».

Le plus dur étant pour votre serviteur d'organiser un peu le tout.

Alors, soyez indulgents si vous avez l'impression de passer du coq à l'âne... c'est vrai !

UN CADASTRE SOLAIRE ?

Non, ce n'est pas une blague, mais le très sérieux SYDESL ou Syndicat d'Electrification de Saône et Loire, qui lance le pavé dans la mare.

En ce moment les démarcheurs de panneaux solaires se font de plus en plus persuasifs.

Alors, avant de vous lancer (ou vous faire arnaquer), consultez tout simplement le tout nouveau cadastre solaire mis à votre disposition par le SYDESL. En quelques « clics » vous allez connaître le potentiel de vos toits pour une éventuelle installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Et en plus, c'est gratuit !

Voici donc la clef de vos rêves : <https://sydesl.fr/cadastre-solaire/> Mais n'oubliez pas que cette « modification d'aspect de façades ou toitures » relève d'une déclaration préalable en Mairie, instruite par la Communauté d'Agglomération et aboutissant à un arrêté, le tout de préférence avant les travaux...

RANDO TRANQUILLE.

Nombreuses sont les associations ou individus se renseignant en Mairie avant d'aller faire un tour dans nos bois. Y trouvera-t-on des motos, des quads... ou des chasseurs ?

Pour la première catégorie seule le site néolithique et le Plain Mont leurs sont interdit.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, le Président de la Société de Chasse Communale vous informe maintenant de son calendrier 2024/25.

Petit gibier (chasseur isolé, souvent avec chiens) mardis, samedis, dimanches, jours fériés.

Gros gibier (battue) les samedis après-midi, quelques samedis complets et possibilité les jours fériés, de toute façon avec balisage réglementaire des chemins d'accès.

Rappelons enfin que le site néolithique est interdit de chasse, sauf exigences créées par une sédentarisation des sangliers dangereuse pour les promeneurs et leurs amis canins, et que la Société de Chasse a, depuis longtemps, renoncé aux battues du dimanche.

LA FIN DU CUIVRE...

Il faut entendre fin du réseau aérien de Télécom. La fermeture complète aura lieu en 2030.

Les premières Communes de Saône et Loire concernées le seront entre 2025 et 2027, et Chassey le Camp n'est pas dans la liste.

Avant d'en arriver là il faut que chaque logement ou local professionnel de la Commune concernée soit relié à la fibre. Donc, « il n'y a pas le feu au lac »...

Par contre le passage à la fibre doit être total : téléphone, internet mais aussi les téléalarmes, les terminaux de paiement, les lignes d'urgence, les fax etc...

A vérifier donc avec votre opérateur lors du montage de la fibre.

COMPOSTEURS... VOUS AVEZ DIT COMPOSTEUR ?

Comme annoncé dans le précédent numéro, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a procédé, le vendredi 25 octobre à partir de 17h30, à la vente de composteurs individuels aux habitants volontaires de notre Commune.

Cédés pour la modique somme de 10€, ces engins en plastique imputrescibles et discrètement camouflés ont fait l'objet d'une formation rapide imposée par l'ADEME.

Le tout cela s'est passé dans une ambiance bon enfant sur le parking de la Mairie.

Un seul regret tout de même : pour une population de 363 âmes en milieu rural il n'y avait que 6 volontaires alors que le compostage réduit vos budgets ordures ménagères ou trajet déchetterie...

Remercions donc les courageux habitants acquéreurs de ces six composteurs : deux à Corchanu, un à la Couhée et trois au Bourg. Leur présence a été un réconfort pour les deux employés du Grand Chalon venus assurer formation et livraison.

Un dernier mot : ceux qui voudraient prendre le train en marche peuvent encore se faire connaître au 03 85 43 37 65.

LE LAVOIR DU BOURG

Dans le numéro 43 du mois de janvier de cette année on vous avait détaillé ce qui était alors un projet de réfection du lavoir du Bourg. L'histoire rapide de ce monument, la description des travaux projetés et montage des trois subventions (Département, état, Grand Chalon) vous avaient été livrés. Et bien le « sérieux lifting » a été réalisé par l'entreprise Fouilloux de Bellecroix dit « le petit maçon » : démontage complet du bassin, création d'une dalle, repose des margelles avec l'une d'entre elles refaite à l'identique, étanchéité de l'ensemble et reprise des murs d'enceinte. Il est désormais quasiment opérationnel. Cette année 2025 il ne nous reste plus à réaliser que deux grilles d'accès et un trou pour l'adduction d'eau. Bientôt la prochaine lessive...

CHANTIERS SYDESL A BERCULLY

Après des bouleversements rapides de début d'année, il a bien fallu constater un calme plat et inquiétant pour les habitants de ce petit hameau tranquille. A la mi-novembre le transfert des éclairages anciens vers les neufs en attente n'était toujours pas fait et l'enlèvement des vieux poteaux en ciment des années cinquante même pas prévu.

Le SYDESL, informé, a fait de son mieux pour secouer le cocotier EDF et ses sous-traitants. Résultat, le jeudi 19 décembre au soir tout marchait et les câbles inutiles étaient partis.

Une date est même évoquée pour la dépose des poteaux par EDF : fin janvier...

Quant à la fibre optique (qui soit dit encore une fois, ne dépend ni du SYDESL, ni du Maire mais du seul Département) ne la voyant toujours pas venir (alors que les fourreaux sont posés et la ligne aérienne branchée jusqu'à l'entrée du hameau) votre serviteur a adressé le 3 novembre au Président ACCARY un nouveau courrier attirant son attention sur le sujet. Et, miracle ! Les opérateurs déclarent désormais Bercully « éligible »...!

Petit rappel du cout... Etudes : 5.652€ (100% Sydesl), Electricité : 102.404€ (100% Sydesl), Eclairage Public : 28.333€ (part Commune 10.810€), Télécom : 29.155€ (part commune 19.437€). Soit un total pour la Commune de 30.248€ répartis en 17.289€ réglés en 2024 puis 6.476€ en 2025 et idem en 26...

Alors, prochaine et dernière aventure avec le Sydesl, le hameau de la Couhée en 2027/28 ? L'idée est déjà dans les tuyaux de ce syndicat avec étalement des travaux en deux tranches. Premiers chiffrages au cours de l'année 2025... Aie !

CHANTIER SYDESL AU BOURG

Il s'agissait là d'une simple remise a niveau des éclairages publics : peinture des mâts et changement des lanternes pour des versions à led plus économiques.

Plus de vingt ans après leur pose, ce petit « lifting » était le bienvenu : aspect, fonctionnement et surtout consommation, sortaient des standards raisonnables.

Le chantier a pris également en compte le changement de trois horloges pour des « astronomiques », au Bourg, à Corchanu et aux Obues. Reste à charge pour la Commune : 5.963€ et ce malgré de fortes subventions (65% du HT en « fond vert » et du Sydesl pour les sources lumineuses et 50% du Sydesl pour la peinture des mâts.)

LES COMPTES DU MENAGE

Avant de parler du budget 2025 jetons un regard sur un élément souvent négligé mais qui peut devenir le « nerfs de la guerre ». Entendons par là, l'endettement de la Commune. Sachez donc que, capital et intérêt confondus les emprunts bancaires pesaient 28.275€ en 2018 et 19, 24.763€ en 2020 puis de nouveau 28.221€ en 2021 et 22, avant de prendre une nette courbe descendante : 25.912€ en 2023, 20.086€ en 2024 et enfin 12.557€ pour 2025. C'est certes une bonne nouvelle : notre Commune en a désormais « sous le pied » en cas de gros imprévus ou de grands chantiers. Mais il ne faudra pas compter pour un nouvel allègement avant 2031 (-6.037€ de mise aux normes de la Mairie) puis 2032 (-2.110€ de climatisation) et 2033 (-4.409€ de tracteur). Voilà... a la ménagère de bien se tenir !

PANNEAU POCKET

Comme annoncé dans le précédent numéro la Commune est abonnée à Panneau Pocket. Depuis cette date le système fonctionne correctement et il nous a été possible de suivre le trafic... Sans surprise ce sont les informations « routières » qui sont le plus lues. Tout ce qui concerne les travaux du Pont de Remigny culmine à 287 consultations, le plan eau stagne à 50 à égalité avec l'info des propriétaires de volailles... Alors si vous n'êtes pas encore dessus mais intéressés, un petit rappel : de votre téléphone ou tablette, chargez Play Store, App Store ou App Gallery, puis tapez Panneau Pocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite, le logo Panneau Poket apparait à côté de l'application en tête de liste : cliquez sur « installer » ou « obtenir », cliquez enfin sur un petit cœur à côté de votre collectivité et vous recevrez les actualités locales en temps réel et... gratuitement !

LES PROJETS POUR 2025

Encore trop tôt pour y voir clair dans le budget au vu des instabilités politiques pouvant impacter les donations de l'Etat. Mais nous avons bien évidemment listé des projets... Beaucoup de voirie concentrée au hameau de Nantoux : écoulement pluvial souterrain de la rue du Grenier à Sel vers le réseau de la place, réfection de ladite place et des rues Emiland Beaujard et Grenier à Sel. Les devis se feront en janvier/février. A ce sujet votre serviteur souhaiterait ajouter quelques aménagements améliorant la place, il s'adresse donc aux habitants de Nantoux pour communiquer leurs idées à leur Conseiller Municipal. Ensuite les huisseries de la façade de la Mairie ont bien besoin d'un coup de peinture. Enfin, le lavoir du Bourg devra recevoir deux grilles d'entrées et une adduction d'eau et notre employé municipal souhaiterait disposer d'une débroussailleuse « XXL » capable de « tirer » une lame au lieu du fil... (Environ 850€ ttc avec 50% du HT par le Grand Chalon). Voilà, notre secrétaire-comptable nous dira bientôt ... si on peut rêver !

PETITES NOUVELLES DE LA CARRIERE ROBERT

Suite et fin de la première partie du feuilleton : le département a signé l'achat le 27 décembre dernier auprès d'un notaire maçonnais pour la « modique » somme de 50.000€. Place désormais à la partie étude du projet de cet Espace Naturel Sensible Pédagogique.

Elle se fera dès début 2025 en partenariat sous l'égide du Département avec la Commune de Chassey le Camp et divers organismes environnementaux. L'inclusion d'un parcours piétonnier de la carrière au « mur Poids » via Valotte est toujours prévu.

Rappelons quand même que cet investissement du Département nous aura évité de voir notre paysage viticole transformé en « *dépôt de déchets issus des Bâtiments et Travaux Publics* ». Poussières et noria de tombereaux six roues ne sont donc plus d'actualité.

Une fin heureuse qui n'était pas évidente du tout au début de cette affaire...

CHAPARDAGE OU ATTEINTE AU PATRIMOINE ?

Notre petite Commune rurale garde les traces d'un passé où nos anciens faisaient beaucoup de choses en belles pierres. Pas seulement dans les hameaux mais aussi et surtout dans les champs et dans les vignes. Murs de séparation des parcelles, meurgers et cadoles sont aujourd'hui envahis par la végétation. S'ils sont ainsi dissimulés à nos regards de tous les jours, ils n'échappent pas à ceux des prédateurs...

A plusieurs reprises votre serviteur a constaté des démontages et enlèvement de matériaux sur des propriétés communales. Plus récemment c'est un mur entier au milieu des buissons qui en a fait les frais : les belles pierres de parement ont été emportées, les autres, moins belles, laissées en vrac sur place.

Les murs, cadoles et meurgers, communaux ou privés, ne sont pas des carrières de pierres ouvertes à tous. Dans les deux cas prélever des matériaux sur une construction (et quel

qu'en soit l'état) sur le territoire d'autrui, est une infraction et surtout une destruction de notre patrimoine. Alors, avant d'en arriver au dépôt de plainte : avis aux amateurs : STOP !

AFFOUAGES... VOUS AVEZ DIT AFFOUAGE ?

Certains d'entre vous attendent avec impatience la possibilité de faire du bois sur les parcelles communales de Nantoux comme en 2017-18.

Et bien, bonne nouvelle pour eux, c'est reparti !

Sur 2025 il y aura deux opérations différentes d'affouages.

Sur février-mars-avril ce seront les têtes de chênes issues de la vente de bois d'œuvre aux « Parquets Protat », puis dans l'hivers 2025/26 une deuxième coupe de nettoyage en préalable à une nouvelle vente de bois d'œuvre, en parcelle n°3 (face à la n°4 déjà faite). Les deux opérations sont séparées.

Pour l'instant donc, les « têtes de chêne » ...

Elles sont coupées depuis 2018. Elles sont embroussaillées et éloignées du chemin.

Elles ont été évaluées par l'ONF : 46 têtes au total pour 28m² ou 43 stères.

Soit, dans le détail, 2 grosses de 3,2 à 2,5 stères, 13 moyennes de 1,5 stères environ et 31 petites de 0,5 stères la tête.

Il est fortement recommandé aux volontaires d'aller voir sur place les conditions d'exploitation.

Maintenant la procédure est simple.

Les affouagistes peuvent dès maintenant se faire inscrire en Mairie sur une liste de pré candidature. Fin février ils seront convoqués en Mairie pour une réunion obligatoire au cours de laquelle le représentant d'ONF rappellera les règles élémentaires de sécurité.

A l'issue, le tirage des lots sera effectué et les candidats devront obligatoirement présenter une attestation d'assurance et signer le règlement d'affouage.

Les règles en sont simples : le candidat doit habiter la Commune, se chauffer au bois, s'engager à ne revendre ni partie ni totalité du bois coupé et à faire le travail lui-même ou par une personne soumise aux mêmes conditions.

Aucune coupe ne devra être effectuée avant cette réunion et la signature du règlement.

Cette procédure est immédiatement applicable pour les seules têtes de chênes.

La coupe de nettoyage parcelle n°3 fera l'objet d'une procédure semblable en fin d'année. Elle sera plus facile d'accès, des lignes seront clairement tracées et il s'agira d'abattre des arbres.

En conclusion, le prix sera fonction de la taille des lots et donc du nombre d'affouagistes... A titre d'information, en 2018, cela était revenu à 15€ pour 3 stères...

LE REPAS DES ANCIENS...

On ne change pas une équipe qui gagne... !

Donc l'édition 2024 a eu lieu au restaurant l'Escale chez nos voisins de Remigny.

Une salle entière nous y était consacrée et le service comme le menu y furent plus que parfait. Nos anciens ont pu accueillir de « petits nouveaux » et papoter gentiment jusqu'à une heure avancée de l'après-midi... sous la neige !

Un bien bon moment qui permit à votre serviteur et à ses adjoints de prendre un petit bain de « vieux Chassey », en écoutant tout simplement.

Petite précision : la suppression du C.C.C.A.S. ne changera rien à cette tradition.

Le but étant purement administratif par la disparition d'un budget annexe lourd à gérer, c'est désormais le budget principal de la Commune qui supportera directement l'opération et le Conseil Municipal lui-même qui en précisera les conditions.

Donc... à l'année prochaine !



COMMEMORATION

Le lundi 11 novembre, Madame C. RIGOULOT, Adjointe chargée des Fêtes et Cérémonies, assurait la commémoration officielle dédiée à l'armistice de 1914-18.

La Base Pétrolière Inter Armée de Chalon sur Saône avait délégué six de ses militaires.

Le message de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et des Anciens Combattants était lu pour ce 106^e anniversaire de la Grande Guerre, dite « la der des der »...

Enfin et surtout étaient cités les noms des trop nombreux habitants de Chassey tombés dans ces quatre années de conflit acharné. Une sanglante explication de la chute de notre population de 500 habitants en 1900 à 250 en 1925...

Un grand merci donc à l'adjointe, à sa fille, aux militaires du BPIA, à nos portes drapeaux chasséens, à notre éternel musicien et aux divers participants.



L'ABRIS BUS DU BOURG / LA COUHEE

Ce fut une longue arlésienne...

Au départ, une obligation des EPCI type Communauté d'Agglomération du Grand Chalon de fournir au moins un abribus aux normes handicapés par Commune membre.

Le service transport, en la personne d'un nommé Frédéric LEBEAU se pencha d'abord sur la transformation d'un déjà existant, mais l'impossibilité en fut vite reconnue. Puis on constata que les deux hameaux de la Couhée et le Bourg avaient de plus en plus d'élèves à récupérer et que le ramassage s'y faisait dans des conditions de sécurité et de confort minimales via une construction exiguë, tout béton cadeau du Crédit Agricole dans les années soixante. A partir de là il fallait que la Commune acquière un terrain « ad hoc » à proximité de l'existant. Une première tentative eu lieu mais l'emplacement se révéla à l'étude « piégé » par le passage du ruisseau des Marinots. Quant à la transaction, elle se révéla impossible. Il fallut voir de l'autre côté de la départementale D109. En fait, tout simplement l'angle entre cette voie et la D409 montant au Bourg. Un premier propriétaire proposa la cession gratuite d'une petite parcelle et un autre la vente du complément, plus conséquent. Les bornages et transactions notariales furent longues à réaliser.

Mais un beau jour la Commune pu apporter au Grand Chalon un emplacement sur et certain...

Ce fut alors les esquisses, puis les projets, puis les travaux. L'ensemble comprend une aire de décélération pour le bus, un abri conséquent et deux places de parking pour les parents. Des difficultés se firent jour au moment d'éclairer la construction le gestionnaire de la voirie refusant tout lampadaire ou borne lumineuse, il ne resta de possible que des hublots au sol... Le même organisme exigea la rétrocession d'une partie du terrain acquis pour de sombres motifs administratifs de non superposition de domaine public, d'où nouveaux retards...

Une fois toutes ces étapes franchies, il resta à le faire fonctionner... Et ce ne fut pas sans difficultés ! Il fallut encore du temps pour que les uns réussissent à tordre le bras des autres et que certains acceptent de faire ce qu'ils devaient faire...

Malgré tout l'abri bus est là et bien là, et... il fonctionne !

Un grand merci donc au Grand Chalon, financeur de l'opération, à son service transport représenté par M. LEBEAU, aux familles PIERRE et BLONDEAU et à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à cette aventure.

LE DEFIBRILLATEUR DE VALOTTE

Dans l'édition d'aout, on s'était un peu avancés...

Mais c'est désormais fait. La petite boîte verte trône enfin au 2 rue des Puits à Valotte.

Ses coordonnées GPS sont : latitude 46.8975313, longitude 4.707496.

Merci à Monsieur MOREAU Christian d'avoir mis à disposition un mur de son domicile et pris en charge l'alimentation électrique pour le chauffage des électrodes.

Et merci à la Sté SGV Electricité représentée par M.GRENEZ du hameau de Bercully d'avoir tout branché, comme vous pouvez le constater ci-dessous.



VOLET HISTOIRE



Charles X, 1757-1836, roi des français 1824 à 1830

IL Y A DEUX CENT ANS... CHASSEY EN 1825.

Nous voici pour la troisième fois consécutive dans cette rubrique, sorte de retour sur image de notre bonne vieille Commune... au temps des Rois de France.

Et plus précisément sous le 68° d'entre eux, dernier à se faire sacrer à Reims et dernier de la lignée des Bourbons.

Nous avons nommé Charles X, comte d'Artois, qui règnera de septembre 1824 à août 1830. Lui aussi partira devant une révolution, mais il sauvera au moins sa tête. Petit-fils de Louis XV et Marie LESZCZYŃSKA, il succède à ses deux frères, Louis XVI et XVIII.

Disons-le tout de suite, son règne assez court, fut marqué par une période de stabilité politique et de prospérité économique. Pas de grandes aventures militaires, juste des « excursions » en Haïti (pour récupérer des dettes) et en Grèce (pour stopper l'avance des turcs) en 1828 et les débuts de la conquête d'Algérie en 1830.

Que nous laissa ce souverain au cours de l'année 1825 ?
Et bien que des choses dans l'air de temps. Jugez plutôt...

Côté « politique », il ne faut pas attendre d'avancées, c'est le moins que l'on puisse dire : en avril adoption d'une loi condamnant à mort les profanateurs des objets du culte et une autre indemnisant les émigrés de la révolution de 1789 à hauteur de 1 milliard...

Côté « science et technique », la modernité se fait jour tout doucement : en juillet fondation à Lille des Etablissements Khulmann qui deviendront le premier groupe chimique français, en août inauguration du 1^{er} pont suspendu sur le Rhone, autorisé l'année précédente, et en novembre celle du canal St Martin à Paris. Enfin retour de la corvette royale « la Coquille » partie en voyage autour du monde en 1823, pour mieux l'étudier.

Côté « faits divers », notons la visite du Roi de Prusse en septembre, une gigantesque manifestation de bonapartistes aux obsèques du Général Sébastien FOY en novembre, ainsi que le décès (passé lui plus inaperçu) du savant Vivant DENON, fournisseur de trophées de Napoléon 1^{er}, ayant donné son nom au musée chalonnais.

Côté météo (qui ne doit rien au souverain régnant alors...) l'année 1825 fut clémente : *« hiver doux avec peu de neige, printemps sec et frais, été chaud avec des vins de qualité dans les Landes (!) et 36°3 à Paris, automne humide et en décembre crue de la Loire. »*

Et voilà, c'est pratiquement tout !

Ce qui va nous laisser plus de temps et de place pour notre bon vieux village de Chassey...

Pour commencer, rien ne vaut mieux que l'état-civil, sorte de poul communal.

Voyons déjà le registre des naissances (c'est le plus gai...).

C'est un gros volume sentant bon l'encre et le papier.

Sa page de garde richement fleurdelysée est ouverte au nom du Président du Tribunal d'Instance de Chalon le 10 décembre 1824, et signée d'un nommé Badin VEYDAL.

Nous y trouvons successivement :

30 janvier : Pierre VACHEY, à Nantoux de Philibert, vigneron et Anne PRIVE,
24 mars : Marie CARU, a la Couhée, de Jean, vigneron, et Anne GUICHARD,
6 avril : Jean MARINOT, à Valotte de Alois , vigneron et Antoinette MILLERET,
5 mai : François GANDRE, à Nantoux, de Joseph, cultivateur, et Marie PIFFAUT,
27 juin : Philiberte DEMOURON, à Corchanu, fille naturelle de Jeanne DEMOURON,
27 juin : Nicolas DEMOURON à Corchanu, fils naturel de Jeanne DEMOURON,
16 juillet : Claudine FONTAINE, à Valotte, de Henry, vigneron, et Anne FREGUY,
12 aout : Pierre DENIZIAU, à Valotte, de Nicolas, vigneron, et Anne SRESSAND,
19 aout : Jeanne MAITREJEAN, à Corchanu, de Denis, vigneron, et Marie PRIVE,
25 aout : Marie VACHEY à Bercully, de François, propriétaire et Marie MARINOT,
25 septembre : Pierrette MARINOT, au Bourg, de Jean, vigneron et Marie GADANT,
27 octobre : Françoise BONNY, à la Couhée, de Jean, vigneron et Antoinette DUCHAMP,
7 novembre : Benoît COULON, à Nantoux, de Pierre, vigneron, et Marie VACHEY,
18 décembre : Jean-Baptiste MAITREJEAN, à Corchanu, de Jean et Marie CHARTON.

Et bien, nous voilà avec quatorze naissances (dont deux jumeaux et illégitimes).

Tous ces actes sont consciencieusement signés du nommé MARINOT Pierre, Maire en exercice, et la plupart ont comme (souvent unique) témoin le nommé CORNESSE Jean-Louis, instituteur, domicilié au Bourg.

Voyons maintenant le registre des mariages.

Page de garde semblable, datée du 6 décembre 1824, toujours paraphée au nom du Président du Tribunal de Chalon, mais cette fois signée PACCAUD.

Nous y trouvons successivement :

Le 7 février : Joseph GANDRE, né à Aluze le 28 brumaire de l'an 12, propriétaire, demeurant à Nantoux, et Marie PIFFAUT née à Fragnes le 27 pluviôse de l'an 6, en présence d'Antoine GANDRE demeurant à Chamilly et Antoine BRENOT d'Aubigny.

Le 31 aout : Pierre CHIFLOT né à Nanton, le 28 mai 1789, vigneron, et Marie SILVANT, née à Nanton, demeurant à Nantoux, et Marie SILVANT, née à Nanton, le 3 vendémiaire an8, en présence de Jean POINARD de Nantoux et Jean-Louis CORNESSE du Bourg.

Le 19 septembre : Jean ANDRIOT, né à Epertully le 7 ventose an 12, menuisier, demeurant à Fontenay et Jeanne-Marie GALLOT, née à Corchanu, le 25 fructidor an 8 en présence de Jean MARINOT du Bourg et de Denis GALLOT de Corchanu.

Et... c'est tout !

Voyons enfin le moins drôle, c'est-à-dire le registre des décès.

Toujours la même page de garde fleurdelysée et renseignée à la main, le 10 décembre 1824, au nom du Président du Tribunal de Chalon, et signée maintenant A. BENOIST.

La lecture s'annonce longue ...

16 janvier : Antoinette MARINOT, 44 ans, à Valotte, propriétaire,

1^{er} février : Pierre VACHEY, 3 jours, à Nantoux,

13 mars : Pierre SOULAT, 43 ans, canalou, demeurant à St Bérain,

26 avril : Joseph DUROUX, 6 mois, à Nantoux,

7 juillet : Antoinette MARINOT, 77 ans, à Valotte,

13 juillet : Jean MAROT, 2 ans, à Corchanu,

11 août : Jean-Baptiste GUERIN, 1 an, à Corchanu,

11 août : Nicolas DEMOURON, 2 mois, à Corchanu,

1^{er} septembre : Jeanne MAITREJEAN, 11 jours, à Corchanu,

25 septembre : Anne MARINOT, 28 ans, au Bourg,

13 novembre : Anne VACHEY, 2 ans, au Bourg,

22 novembre : Nicolas POINARD, 8 ans, Nantoux,

4 décembre : Reine GADANT, 45 jours, à Valotte.

Cela nous donne treize décès dont huit de moins de 5 ans (et un de 8...).

Contre les respectivement neuf et cinq de l'année précédente on ne peut pas dire que l'année 1825 s'annonce bien !

La mortalité infantile reste affolante et l'âge moyen des décès d'adultes est de... 48 ans !

Notons aussi la présence d'un « canalou » de 43 ans... accident de travail ?

Pas rassurante cette vision de la campagne sous Charles X !

Comme les actes de naissances, tous ces décès sont signés du Maire, MARINOT Pierre et de l'instituteur Jean-Louis CORNESSE. Ce dernier est né le 20 juin 1797 à Pouilly et il vient d'être nommé instituteur du 3^e degré. Il demeure au Bourg mais pas dans la maison qu'il fera construire plus tard et qui n'apparaît pas encore sur le cadastre de 1827.

Voyons maintenant le travail de l'équipe municipale du moment.

Attardons-nous pour commencer sur la page de garde du précieux ouvrage. Elle est intitulée « *Registre de Police Intérieure destiné à la transcription des avis et arrêtés du Maire ainsi que les délibérations du Conseil Municipal concernant la Police Générale et de Sureté, la conscription, la garde nationale, les réquisitions des armées, la répartition des contributions et la réparation des routes et chemins finéraux* (pour finage, étendue d'une paroisse ou d'une juridiction) » le tout orné du blason royal au coq et fleurdelysé, naturellement.

Quant à l'équipe menée par le Pierre MARINOT elle se compose des nommés NARJOLLET Nicolas, MAROT François et Jean-Louis, MARINOT Jean, LABOUREAU Nicolas, FOREY Jean-Baptiste et SORINE Antoine.

Leur première réunion se tiendra le 6 mars « suite à la circulaire de Monsieur le Préfet du 22 janvier, en exécution de l'art 2 de l'ordonnance royale du 8 octobre 1821 pour nommer le propriétaire représentant la Commune à la Commission de répartition des impôts ». Sans surprise c'est le sieur NARJOLLET Nicolas qui s'y colle en sa qualité d'adjoint au Maire.

La deuxième se tient le 15 mai « suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet du 13 avril ». Elle sera purement budgétaire et pour tout dire « laconique ». Les recettes y figurent pour 1823 et 24 pour un total de 1.058frs62 et les dépenses des mêmes années cumulant à 892frs55, on inscrit fièrement un excédent de 166frs07. On donne donc quitus au Receveur, un certain ADENOT. Ensuite le Conseil s'ouvre « aux plus forts contribuables » soit les nommés MAROT Daniel, Jean et Louis, Michel ALEXANDRE, GIRARDIN François, MARINOT Nicolas, NARJOLLET Nicolas et, tous ensemble, ils vont fixer le salaire du garde champêtre à 200frs à couvrir par une contribution exceptionnelle répartie « au marc le franc » c'est-à-dire proportionnelle. Et l'ensemble est toujours « signé par ceux qui le savent... » ce qui donne MAROT, NARJOLLET et SORINE, soit un petit 3 sur 9...

La suivante se tiendra le 13 septembre avec de nouveau « les plus forts contribuables » agrégés aux conseillers municipaux. Le sujet est grave... il s'agit tout simplement de fixer le « ban des vendanges ». Ce sera le mardi 20 septembre pour tous les hameaux de la Commune et sera publié « pour que nul n'en ignore ». Le grappillage sera autorisé à partir du 15 octobre pour les propriétaires dans leurs vignes et à partir du 18 pour les autres. A la même période, il sera interdit aux propriétaires de faire des travaux dans leurs vignes. Et c'est le garde-champêtre, fort de ses 200frs récemment attribués, qui verbalisera les contrevenants...

La dernière séance de l'année se tient le 18 décembre avec l'autorisation expresse de Monsieur le Sous-Préfet, et cette fois-ci, ce sera « du lourd »... Il s'agit en effet, de rien de moins que « de répondre aux allégations fournies par le Conseil Municipal de Cheilly dans sa délibération du 18 septembre relative à un prétendu droit de passage sur les Chaumes de la Commune de Chassey ». Il devait y avoir du monde dans la salle car « le Maire a mis sur le bureau un extrait de ladite délibération et en a donné lecture ». Après un débat que l'on devine animé « le Conseil après avoir largement examiné le contenu de ladite délibération, y répond unanimement : 1° que la Commune de Chassey n'a aucune indivision avec celle de Cheilly, que les deux Communes sont parfaitement délimitées sur le cadastre de 1812, à l'époque où celle de Cheilly a été cadastrée et où fut dressé un procès-verbal de délimitation après lequel rien n'a été changé, les mêmes bornes et les mêmes chemins étant toujours présents. Le Conseil de Cheilly se plaint de ce que Chassey, suite à l'autorisation de l'autorité supérieure (Préfet), aurait amodié (loué) une parcelle de terrain en Chaume touchant leur territoire. Qu'ils n'auraient fait que d'user d'un droit acquis par une possession paisible et constante alors que l'autorité locale de Chassey ne cesse depuis 30 ans et plus de représenter à celle de Cheilly qu'ils étaient sans droits d'usage pour faire pâturer leurs bestiaux sur la Chaume de Chassey et la preuve en est les 50 procès-verbaux au moins qui ont été dressés contre les habitants de Cheilly. Ils se plaignent de ce que l'amodiation faite par la Commune de Chassey aurait amené la suppression d'un chemin de Corchanu à Chamilly. Ce qui est faux. Il n'y avait qu'un sentier maintenant transformé en

large chemin par les personnes utilisant la Chaume que la Commune leur a amodié (n°810 de la section B du cadastre). Il faudrait aussi que la Commune de Cheilly puisse faire valoir qu'elle a payé ou paye l'impôt sur la Chaume, ce qui n'est pas le cas. Si la Commune de Chassey a amodié ces terrains, c'est parce que les habitants de Cheilly n'ont pas respecté l'injonction de cesser de faire pâturer leurs bestiaux à cet endroit. Par ces motifs le Conseil Municipal de Chassey dit que la Commune doit purement et simplement maintenir ses droits car les motifs invoqués par Cheilly sont injustes. »

Voilà bien de quoi mettre le feu aux villages ! Et le Préfet ne s'y trompera pas en nommant un « Commissaire impartial spécialement » chargé de reconnaître les limites de chacun... Quant à la fameuse délibération de Cheilly qui mis le feu aux poudres, elle est scrupuleusement consignée dans le vénérable registre, juste à la suite de l'indignation de nos anciens. Son contenu est globalement celui critiqué précédemment. A un petit détail près : on sent pointer une revendication sur l'authenticité du bornage du cadastre... Nous aurons probablement l'occasion un jour de revenir sur ce qui deviendra un authentique procès auprès de la cour royale de Dijon. Restons-en pour l'instant sur l'année 1825...

Alors quoi retenir de tout ceci ?

Que la Commune de Chassey en 1825 était une Commune purement rurale et viticole.

L'état civil (1) et les préoccupations principales du Conseil (2) le prouvent :

1 : La totalité des naissances issues du même milieu agricole, une seule personne non issue de ce milieu sur trois mariages (le menuisier ANDRIOT), une seule sur treize décès (le « canalou » SOULAT)...

2 : Quant à la querelle avec Cheilly, si elle a pour nous des airs de vaudevilles, attention cependant à l'époque. Elle est rude, la Commune est pauvre et la survie de certains pouvait ne dépendre que d'un bout de terre pour quelques animaux. Alors cette querelle sur les chaumes pourrait bien avoir eu une énorme importance à une époque où les embrasements de la Révolution, les saignées en homme du 1^{er} Empire et l'impact des occupations étrangères de 1814 et 1816 avaient tant appauvri nos campagnes.

Enfin, quant à la présence des « personnes le plus imposées » pour le budget, qui peut surprendre de nos jours. Il faut savoir que l'assemblée (royale bien sûr) était élue au suffrage censitaire : c'est-à-dire en fonction du montant de l'impôt (cens) payé, soit 1 citoyen sur 200 ! Quant aux Maires ils étaient nommés par le Préfet. Dans cet esprit, les « citoyens les plus imposés » étaient là pour éviter toute dérive financière...

Bref, ce petit exercice aura fait remonter à la surface de nombreux patronymes aujourd'hui oubliés et les dures conditions de vie (et de mort) de nos anciens méritaient bien ce petit coup de lorgnette en marche arrière... comme quoi ce n'était pas forcément mieux avant !

Pour finir, votre serviteur vous donne d'avance rendez-vous au mois d'août avec la rubrique sœur qui est toujours « Il y a cent ans Chassey... 1925 ».

Ne doutons pas qu'il y ai la aussi du grain à moudre et des surprises !

UNE AVENTURE EN 1866... LA PHOTOGRAPHIE !

Notre ami Dominique, toujours le nez dans l'archéologie, nous a dégotté un vieux document qui sent bon... le chasséen.

Il s'agit d'une brochure imprimée chez A. Lambert à Beaune en 1866, revêtue d'un joli cachet « Ecole Impériale des Chartes » avec un aigle couronné tête droite au centre, bien dans le goût de l'époque. Cela s'intitule « De la photographie appliquée à l'étude de l'archéologie ». Il s'agit d'une notice lue les 26 juin 1856 et 30 juin 1857 à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône par le Docteur Edouard LOYDREAU. A l'époque les découvertes concernant la photographie ont déjà une trentaine d'années, mais on-en-a pas complètement « fait le tour », loin de là. La chose a encore un parfum de miracle mais ses capacités sont déjà exploitées dans de nombreux domaines autres que de simple clichés et l'enthousiasme se ressent bien. Notre brave docteur n'hésite d'ailleurs pas à en comparer les mérites à ceux de... l'anesthésie médicale ! (il faut dire qu'en ce domaine-là on revenait de loin ...).

La notice commence par une ode appuyée à Nicéphore Niepce, savant chalonnais s'il en est, père (français) de la photographie, et de ses travaux. Avant, on ne pouvait fixer les choses qu'après un long travail crayon/pinceau, l'instantanéité et surtout la fidélité de la photographie avait de quoi surprendre... Et notre homme de comparer les dégradations de copies successives de monuments anciens avec la précision du nouveau procédé et de conclure : *« c'est ce qui en fait pour les choses d'archéologie un témoin inestimable qui dit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité »*. A certaines conditions bien sur... *« dans la reproduction de nature animée, de paysages, il faut savoir sacrifier les détails à l'effet. Dans la reproduction d'une pièce d'archéologie, au contraire, il faut sacrifier l'effet au détail et il serait bien plus beau encore de vous faire voir une image en relief ! Et il existe un instrument, le stéréoscope, aujourd'hui relégué parmi, les jouets d'enfants, qui pourrait apporter beaucoup à l'archéologie. »*

En deuxième partie notre érudit traite dudit stéréoscope qui fait voir en relief les images planes en combinant la vue de chaque œil en une seule image. Après quelques pages techniques il en vient à combiner ses deux passions : photographie stéréoscopique et archéologie, et ... *« de tous les lieux habités autrefois par les celtes et les romains, nuls ne présentent plus de traces de leurs séjours que les Communes de Chassey et Chamilly sur la rive droite de la Dheune... de temps en temps, des objets remarquables sont recueillis dans leurs enceintes ou sur le sol...* Puis l'auteur « met les pieds dans le plat » et évoque les fabuleuses collections du Dtr Charles DELONGUY de Santenay. Des haches, des couteaux, des pointes de flèches, des poteries, des tuiles, des pièces et médailles, des bronzes... Objets qui furent brutalement dispersés en 1855 au décès de ce collectionneur émérite par un unique héritier *« que je soupçonne de préférer les médailles d'or de l'empire français au bronze romain, petit, moyen ou grand... j'ai essayé en vain d'en arracher quelques épaves mais lâchant la proie pour l'ombre, j'ai eu recours au stéréoscope pour animer et faire revivre ces corps, soit : un buste que le docteur prenait pour celui de l'empereur Commode,*

un petit taureau, un hercule gaulois une statuette de druidesse drapée et un mercure ailé, tous objets trouvés sur Chassey ... ». S'en suit une description très scientifique de la collection. Notre auteur revient enfin sur ce glorieux découvreur qu'est le chalonnais Nicéphore NIEPCE. Pour lui il est temps de lui consacrer une grande statue au milieu d'une place publique chalonnaise... Pour le financement ? Il suffit de demander sa majesté l'Empereur Napoléon III de fondre un des canons russes rapporté de Sébastopol...
Elémentaire mon cher Watson ! A ce jour, l'histoire ne nous dit pas si l'artillerie du tsar Nicolas 1^{er} saisie pendant la guerre de Crimée de 1853/56 (déjà... !) a réellement servi à ériger la statue trônant désormais sur les quais de la Saône...

Décidément intarissable sur le glorieux chalonnais notre homme nous sort en finale un acte notarié *« entre les soussignés Joseph-Nicéphore NIEPCE, propriétaire, demeurant à Chalon sur Saône d'une part, et M. Louis-Jacques-Mandé DAGUERRE, artiste peintre, membre de la Légion d'Honneur et administrateur du Diorama, y demeurant à Paris pour parvenir à l'établissement de la société qu'ils se proposent de former entre eux. »*
S'en suit une reconnaissance officielle des travaux de NIEPCE et de sa découverte de la photographie ainsi que le désir de DAGUERRE de s'associer à lui. Puis vient le contrat :
« Art.1° : il y aura entre Mrs NIEPCE et DAGUERRE société sous la raison de commerce Niepce-Daguerre pour coopérer au fonctionnement de la découverte de M. NIEPCE perfectionnée par M. DAGUERRE. Art.2 : la durée de ladite société sera de dix années à partir du 14 décembre courant... Art.3 : M. NIEPCE devra confier à M. DAGUERRE, sous le sceau du secret, qui devra être conservé à peine de tous dépens, dommages et intérêts, le principe sur lequel repose sa découverte et fournir les documents les plus exacts sur la nature et l'emploi de son procédé.... Art.4 : M. DAGUERRE s'engage, sous les mêmes peines, à garder le plus grand secret sur tout ce qui lui sera communiqué et à coopérer autant qu'il lui sera possible aux améliorations jugées nécessaires ... Art.5 : M. NIEPCE abandonne à la société son invention représentant la valeur de la moitié des produits, l'autre venant des améliorations de M. DAGUERRE... Art.7 : Mrs NIEPCE et DAGUERRE fourniront par moitié les fonds nécessaires à l'établissement de la société. Art.8 : Lorsque les associés décideront de faire appel à un graveur ils devront s'adresser uniquement à M. LEMAITRE. » La suite concerne la désignation d'un Directeur et d'un Caissier, la répartition par moitié des bénéfices, la contestation et la dissolution de ladite société. L'acte est signé et enregistré à Chalon sur Saône par Mtre DUCORDEAUX le 14 décembre 1829. Pourquoi revêt-il tant d'importance aux yeux de LOYDREAU en 1856 ? Et bien parce que, les deux protagonistes étant décédés, une farouche querelle d'héritiers et historiens voulu reprendre à NIEPCE et au bénéfice de DAGUERRE (et d'autres...) l'invention de la photographie.
Et bien voilà un bien joli exercice de notre futur découvreur de notre site qui annonce les clichés de ses découvertes de 1860 à 80 visibles en notre centre d'interprétation.

Merci Dominique !

Maintenant on vous livre les fameuses photographies du Dtr LOYDREAU de la collection DELONGUY... avec une surprise de dernière minute !



Le petit taureau...

Et s'il y avait une suite ?

Votre serviteur vous le dit souvent : en matière d'histoire il faut se maintenir aux aguets, tout élément nouveau peut arriver à l'improviste et de n'importe où...

Après avoir revisité les photos de la collection De Longuy, il est tombé sur un entrefilet de la lettre mensuelle de l'INRAP concernant des fouilles de sauvetage rue Magdeleine à Reims suite à un projet immobilier dans l'année 2024 provoquant la mise à jour les ruines d'une riche demeure romaine. Quelques belles statuettes en bronze sont revenues à la lumière... et parmi elles ?

Le petit frère du taureau de Chassey !

Que voici donc révélé à nos lecteurs chasséens.

La similitude avec le nôtre est frappante (même socle et même allure) et la bête impressionnante...



RETOUR SUR IMAGE...

Tous les ans, le 17 août, la municipalité de Chassey organise une petite cérémonie en l'honneur du résistant Henri PRETET abattu par les allemands au lieu-dit le Pont de Champagne le 17 août 1944. La famille, une témoin des faits et les anciens combattants nous suivent fidèlement dans ce devoir de mémoire. Dans le précédent numéro nous avons pu vous livrer quelques nouveaux éléments sur ce qui s'était passé pendant l'occupation et à la veille de la libération autour de ce pont. Aujourd'hui nous allons essayer d'apporter une pierre de plus à cet édifice...

Il se trouve que votre serviteur, membre de trois associations, participe aux travaux de recherches de « *Mémoire et histoire du pays de Chagny* » et qu'il adresse par mail à tous ses membres le bulletin municipal de Chassey le Camp.

Mme Charlette ALEXANDRE, de ladite association, a aussitôt pris la plume... « *Le réseau de résistance de Chagny fut en grande partie décimé en 1943 par l'arrestation d'une soixantaine de membres. Un nouveau groupe d'une quinzaine de personnes de tous âges, ouvriers et cultivateurs, est formé début 1944 (1^{er} mai) et sera connu sous le nom de « Groupe de Chagny-St Gilles ». Parmi ces volontaires : Alexandre LAVAUX, Benjamin LUCOTTE, Jean et Marius GENETTIER et Henri PRETET de Saint Gilles. Les anciennes carrières de gypse de cette Commune servaient de caches d'armes et explosifs (les allemands demanderont un jour à les visiter...). Un petit groupe de résistants, dont Henri PRETET et Jean GENETTIER devaient retrouver à Chagny d'autres partisans pour une action de sabotage. La veille, soit le 16 août 44, l'épouse de Jean GENETTIER étant sur le point d'accoucher, Henri PRETET le persuade de rester chez lui et d'aller prévenir la sage-femme. Le 17 août Henri PRETET part donc seul de St Gilles... »*

La suite est malheureusement connue.

Vers 09h ce 17 août 1944 Henri est contrôlé sur son vélo au passage à niveau par une patrouille allemande et trouvé porteur d'une arme. Brutalement chargé dans un camion en direction de Saint Léger il est abattu au Pont de Champagne dans le fossé de la départementale passant à l'époque sous les fenêtres de la maison éclusière.

Pour nos amis chagnotins c'est la version de la tentative d'évasion qui l'emporte : Henri, excellent nageur, aurait sauté du camion pour rejoindre le canal du Centre...

L'acte de décès n°6 de l'année 1944, est laconique : « *Le 17 août 1944, à dix heures avons constaté le décès, paraissant remonter à une heure, de Henri PRETET, né le 6 décembre 1908 à Beaune 21, ouvrier aux mines du Creusot, domicilié à St Gilles 71, fils des défunts Ferdinand PRETET et Marie POPILLE, époux de Anne Antoinette MARESCHAL. Le corps a été trouvé sur notre Commune, lieu-dit le Pont de Champagne, à cinquante mètres au sud dudit pont, sur la route nationale de Chagny à St Léger sur Dheune. Dressé le 18 août 1944 à 10h sur déclaration de Pierre MARINOT, 65 ans, viticulteur qui a signé avec nous, Robert MARINOT, Maire de Chassey* »

Aujourd'hui on a évoqué les noms des autres membres de son groupe et rappelé, une fois de plus, le sacrifice d'Henri...

Merci Charlette !

VOLET CULTURE

ET ASSOCIATIONS



PHOTO : visite jeunesse au Centre d'Interprétation Archéologique de Chassey le Camp.

Culture : « ensemble des aspects intellectuels et artistiques d'une civilisation ».

Dixit le dictionnaire Robert Collège.

PROGRAMME CULTUREL MUNICIPAL 2025 :

Vendredi 13 juin à 20h30, à l'Eglise du Bourg, concert par l'école de musique de Chagny.

Vendredi 28 juin à 17h00, à la Mairie, conférence de M. Patrick SERRE sur « la Commune du Creusot en 1871 ».

Samedi 13 décembre à 17h, à la Mairie, conférence de M. Patrick SERRE sur « Garibaldi et l'armée des Vosges 1870-71 ».

UN PATRIMOINE - UNE MIS EN VALEUR

L'année 2024 a été très fructueuse quant à l'accueil de visiteurs, aussi bien pour le CIACC que le site lui-même, avec en prime des professionnels connus et reconnus, ce qui n'est pas pour nous déplaire et qui montre bien l'intérêt grandissant porté au site éponyme, absent de toutes fouilles depuis 1979. A la fin de cet article, je reviendrai sur les projets 2025 et plus, qui découlent de ces venues, pas tout à fait « innocentes ».

Voici dans l'ordre chronologique, les événements qui ont marqué l'année 2024 :

Tout d'abord, les journées de l'archéologie, qui à Chassey se sont déroulées sur une journée, le dimanche 16 juin – et là surprise ! 50 personnes dans le CIACC et 35 pour la visite du site – du jamais vu depuis bien longtemps. Autre surprise, l'engouement du public, car au lieu des 2 heures habituellement pour la visite, c'est près de 3 heures qui ont été nécessaires – partage – convivialité – questions - un grand moment.

La traditionnelle photo de groupe mettait un terme à cette journée – au même emplacement que celle réalisée en 1907, au grand ravissement des visiteurs.

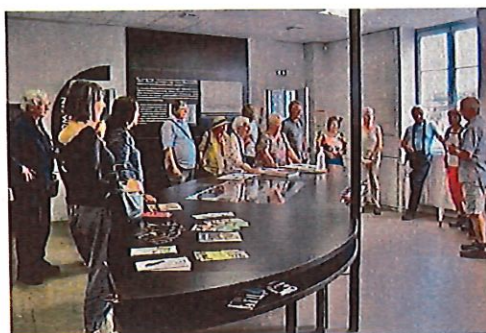


Le lendemain, soit le lundi 17 juin, rebelote avec une douzaine de personnes de l'UTB Chalon sur Saône – CIACC et site avec toujours la traditionnelle photo et le même enthousiasme partagé.

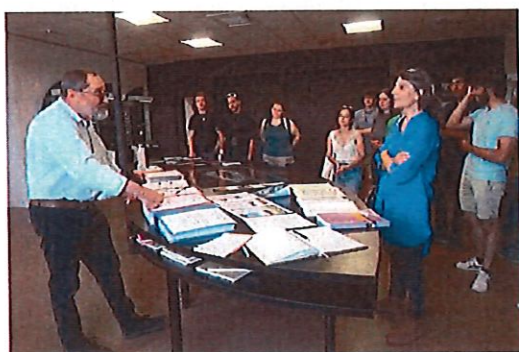


Ca n'arrête pas – C'est maintenant le 11 juillet qu'une équipe de l'association SEHN (Société d'Etudes Historiques et Naturelles du pays de Grosne et Guye) est venue nous rendre visite – CIACC et site, toujours dans la pure tradition et le même enthousiasme.

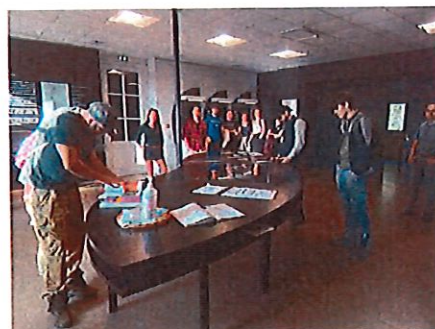
En conclusion de cette visite, l'équipe SEHN m'a commandé une conférence sur le site de Chassey qui sera dispensée le 15 février à St Gengoux le National.



Et maintenant, place aux professionnels avec tout d'abord le 28 juillet et la venue de Mme Emilie Dubreucq, archéologue, auteur de thèse en doctorat et spécialiste du « mobilier métallique » avec notamment un article qu'elle a consacré à Chassey, dans le livre « Artisanats, Sociétés et Civilisations » en 2006 où elle consacre un article « Élément sur la travail du bronze à Chassey ». Au cours de ce mois de juillet, elle était en campagne de fouilles à Bragny (à 20 km environ de chez nous), ce qui fut l'occasion de faire connaissance et ainsi l'inviter à Chassey, elle et toute son équipe.



28 août – C'est au tour de Harald Floss, archéologue allemand bien connu dans la région pour ses fouilles sur la commune de Mellecey – Spécialiste du « Paléolithique », il maîtrise parfaitement la langue de « Molière » et de ce fait va assurer la traduction à son équipe d'étudiants venus de l'université de Tübingen, lors de la visite du CIACC et du site.



Revenons à nos classiques, avec les « journées du patrimoine » qui à Chassey, se sont déroulées le dimanche 22 septembre de 10h00 à 18h00 – ouverture du CIACC et visite du site dès 15h00. Le temps maussade n'a pas soulevé les foules et seulement une douzaine de personnes ont arpenté le site pour la visite guidée.



Et pour finir, « cerise sur le gâteau », nous avons reçu, venant du SRA de la DRAC de Dijon, quatre archéologues dont M. Yves Pautrat qui fut avec JP Thevenot un des artisans créateurs du CIACC en 2018, Mme Lorenzo Martinez, ingénieur d'études, M. Thierry Galmiche, conservateur du Patrimoine et Laure Dobrovitch.

Le but de leur visite était de prendre connaissance des souhaits de la commune en ce qui concerne la reprise éventuelle de fouilles sur le site de Chassey et de leur montrer toutes les valeurs de ce lieu déjà mis en relief au travers du CIACC, le tout suivi d'une visite sur le site. Un peu court (9h00/12h00) puisqu'ils ont dû prendre congés de nous à midi, mais l'essentiel était là.

D'autre part, suite à leur visite à Chassey et en vue du Congrès de la préhistoire qui se tiendra à Mâcon du 26 au 28 mai de cette année, une équipe s'est constituée (dont votre serviteur fait partie) pour participer à une table ronde au cours de laquelle seront mis en valeur « Chassey » et le « Chasséen ». Une visite CIACC / Site est prévue le mercredi 28 mai après-midi pour tous les congressistes (presque identique à 1907), soit environ 50 archéo. venus de la France entière, moment pour porter l'estocade s'il en était besoin.

En conclusion – une bonne nouvelle pour la commune de Chassey - qui va (enfin je dirais) avoir la reconnaissance de ses valeurs en patrimoine archéologique notamment.

Nous devons encore être patients, car des fouilles programmées ne sont pas faciles à mettre en place – mais nous, nous sommes prêts

Dominique MARCANTONI

SÉLECTION DE SPECTACLES À L'ESPACE DES ARTS

ESPACE DES ARTS
Scène nationale Chalon-sur-Saône



DANSE
21 JANVIER 2025

JE T'AIME A LA FOLIE

CIE DU POISSON/BUFFLE /
FRANÇOIS LAMARGOT

Un spectacle plein d'humour, d'énergie et de poésie pour combattre la folie d'un monde sans cœur.

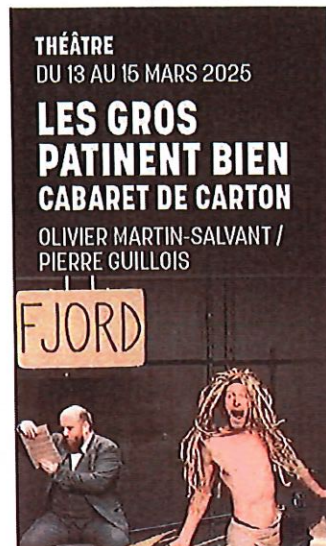


THÉÂTRE
6 AU 7 FÉVRIER 2025

LE MANDAT

NICOLAÏ ERDMAN /
PATRICK PINEAU / CIE PIPO

Un humour ravageur met en pièces les travers tragico-miques d'une société à bout de souffle.

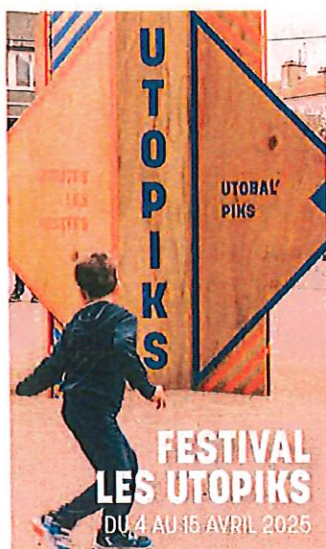


THÉÂTRE
DU 13 AU 15 MARS 2025

LES GROS PATINENT BIEN CABARET DE CARTON

OLIVIER MARTIN-SALVANT /
PIERRE GUILLOIS

Un duo au cœur d'une histoire à mourir de rire.



Notre festival jeune public de 0 à 110 ans entre spectacles, concerts, ateliers et cinéma.

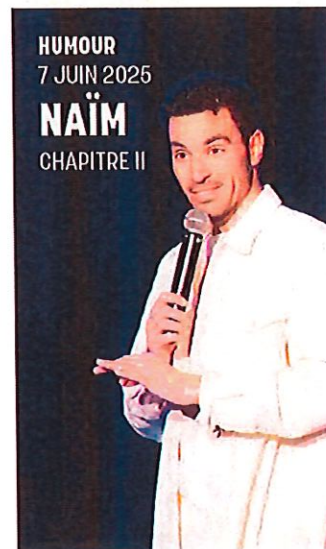


THÉÂTRE
4 ET 5 AVRIL 2025

CARTOON OU N'ESSEYER PAS ÇA CHEZ VOUS !

LA CIE DE LOUISE

Vaut-il mieux être humain ou un personnage de dessin animé avec des superpouvoirs ?



HUMOUR
7 JUIN 2025

NAÏM CHAPITRE II

Un impertinent et audacieux seul en scène à l'humour décapant.

5 BIS AVENUE NICÉPHORE NIÉPCE
CHALON-SUR-SAÔNE
ESPACE-DES-ARTS.COM





le Grand Autunois Morvan



Réseau culturel
de l'Autunois Morvan

ITINÉRANCE

culturelle

EN GRAND AUTUNOIS MORVAN

saison
2024-2025

LA CULTURE
AU PLUS PROCHE
DE VOUS

BAM

Bouger en Autunois Morvan

expos
animations
jeux
concerts
ateliers
spectacles
théâtre



Des activités proposées sur tout le territoire !

www.bamccgam.fr

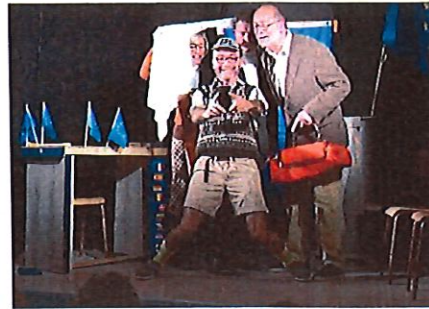



le Grand Autunois Morvan


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Département
Autunois Morvan

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

SAÔNE-LOIRE
DÉPARTEMENT



Chers Chasséens et Chasséennes bonjour.

Vous pouvez être surpris de la présence de l'association « PERREUIL aujourd'hui » dans votre bulletin municipal mais sachez que cette association vous connaît bien car dans le cadre de nos relations entre associations voisines, nous partageons régulièrement les informations des activités de votre village grâce à Dominique MARCANTONI. D'autre part le 02 septembre 2018 notre association avait organisé une marche d'une journée chez vous, découvrant votre Centre d'Interprétation Archéologique sous la conduite de Jean Louis DOREAU, maire et Dominique MARCANTONI puis le Site Archéologique. L'association « PERREUIL aujourd'hui » en quelques lignes :

Crée en 2002 par des villageois qui avaient monté une exposition intitulée « PERREUIL parmi les siècles », elle se développa au fil des années en offrant des activités complémentaires à celles proposées par les autres associations. Ainsi depuis notre création nous avons organisé des soirées théâtre, concerts, animations musicales...mais également des balades, la chasse aux œufs avec les communes voisines, la fête des soupes...des sorties aux marchés de Noël, des sorties à Annecy pour le retour des alpages et le carnaval...des concours...

Depuis notre création nous avons souhaité travailler avec les associations voisines et surtout grâce à notre site internet et notre « Lettre en Ligne » nous partageons les informations de nos voisins.

Vous avez en marge de cet article des photos qui résument nos activités 2024. Notre calendrier 2025 proposera les activités régulières : AG et théâtre en mars, chasse aux œufs en avril, brioches de la fête aux aînés et théâtre en mai, balade en juin...mais parfois nous avons des opportunités que nous saisissons en cours d'année. Un bémol cependant : comme beaucoup d'associations la relève est très difficile et depuis 2002....nous avons pris de l'âge ! Pour connaître nos activités et celles de nos voisins, vous pouvez vous rendre sur notre site onglet « Nos Lettres en Ligne ». Vous pouvez également les recevoir directement en nous communiquant votre adresse électronique.

Je remercie monsieur Jean Louis DOREAU, maire d'avoir ouvert son journal municipal à notre association et je souhaite à tous les Chasséens et Chasséennes une excellente année 2025.

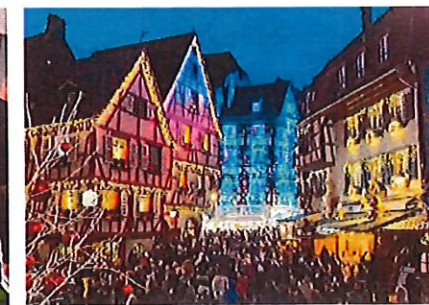
Serge POCHERON – Président de « PERREUIL aujourd'hui »

« PERREUIL aujourd'hui »

perreuilaujourd'hui@free.fr

<http://perreuilaujourd'hui.free.fr>

<https://www.facebook.com/perreuil.aujourd'hui>



Quoi de neuf pour Plaquemine ?

Voilà deux ans que **Plaquemine** n'a pas donné de nouvelles dans le bulletin municipal. Pourtant, les activités n'ont pas manqué pour cette association de Chassey-le-Camp qui crée des rendez-vous culturels et conviviaux !

2023 a été inaugurée en février par un magnifique « **four à bouteilles** » construit dans la cour du 1 place de l'église par François, maître du feu, de la couleur et de l'argile. Belle soirée agrémentée de contes et musique et réchauffée avec de bonnes soupes.

L'été arrivant, 2 soirées et 4 concerts sont donnés : d'abord du « **rock'n'barok** », le 1^{er} juin avec, dans l'église, **les suites imaginaires de Bach** avec Alice Julien-Laferrière (violon) et Mathieu Bertrand, puis, dans la cour en face, après un petit verre, **les Pepe Ly**. Le 27 juillet, deux chorales, deux styles mais toujours beaucoup d'émotion avec **Chagny Phonie** et **Phil'harmonie**.

Et quand la pluie s'en mêle, elle nous prive de « **la nuit des étoiles** » en août.

L'année a été ponctuée d'**ateliers** (pour enfants et grands) avec « Tricoti-tricota » (mars), « Fabrique ton mobile » (avril) et « Origami » (juin) ; elle s'est terminée en beauté avec une **rencontre lecture** animée par Cécile (Plaquemine) et Audrey (librairie « Rendez-vous avec la nature » de Chagny) à Rully en marge des « Docs en Balade » et les traditionnels « **Contes givrés** » au Caveau de St Gilles avec un mixage vraiment givré de fables de La Fontaine par Titou.

2024 fut moins chanceuse ! Non que les idées et l'envie s'émoussent, mais les circonstances et le temps ont joué contre nous. L'impossibilité d'utiliser l'église nous a contraints à annuler deux concerts (juin et juillet) et l'orage a eu raison du « **le bistrot, l'éphémère** », spectacle de la SF compagnie programmé le 7 septembre.

Joli rebondissement en août avec une soirée bien remplie dans la cour de la place de l'église avec le charmant **duo « Lézardâmes »** (accordéon – saxo) suivie d'une séance cinéma qui offrait 4 superbes **courts-métrages** récemment sélectionnés au festival de Clermont-Ferrand.

Le 23 octobre, Plaquemine et ses associations amies de St Gilles, Chamilly et Aluze présentaient *Peau de vieille*, cru 2024 des **Contes givrés**.

En novembre, la rencontre lecture à Rully, toujours avec la librairie de Chagny, a osé le thème « **Noir, c'est noir** » avec échanges nourris sur 6 polars de toutes formes (3 polars, 2 romans graphiques, un documentaire illustré d'aquarelles). Cette soirée s'inscrit dans le cadre du « **club lecture** », relancé en mars 2024, qui se réunit un dimanche par mois, de 17 à 19h. Ambiance tranquille, partages de récits, d'envies, échanges de livres... Pour le moment, nous sommes une douzaine, et la porte est ouverte !

2025...

Quelques animations sont en préparation. A l'été, un concert dans la cour et des courts-métrages ; et le report du « **bistrot, l'éphémère** » en septembre.

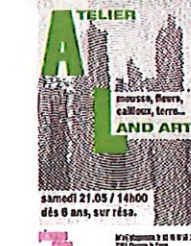
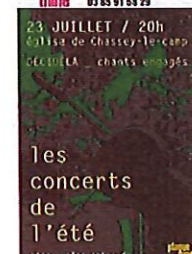
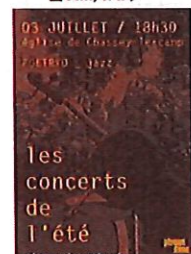
Toutes vos idées sont les bienvenues ! On connaît les difficultés d'une animation culturelle de notre village éclaté entre 7 hameaux et sans salle communale. Pourtant des lieux existent : la cour Plaquemine de la place de l'église au Bourg est certes bien

adaptée en été, mais l'idéal serait de diversifier nos manifestations dans les hameaux ; cherchons bien, d'autres lieux de rencontre communaux ou privés, extérieurs ou couverts (des salles de 20 ou 30 personnes sont souvent suffisantes)...

Autre difficulté, mais facile à résoudre : la communication. En début d'année et avant chaque manifestation, Plaquemine diffuse sa « newsletter ». Pour la recevoir, il suffit de transmettre à votre adresse mail à info@plaquemine.fr. N'hésitez pas !

Vous comprenez que ce bilan de l'association Plaquemine dans le bulletin municipal est un appel à idées, propositions, locaux, participation pour trouver des moments collectifs devenus trop rares à Chassey. Depuis 8 ans, Plaquemine a organisé des manifestations ayant rassemblé d'une dizaine à plus de 80 participants, de Chassey et d'ailleurs. Si, comme nous, vous avez envie de faire plus et mieux, contactez-nous au **03 85 91 58 29** ou info@plaquemine.fr. Nous avons hâte de vous écouter !

L'équipe de Plaquemine / www.plaquemine.fr



Les affiches de Plaquemine au fil du temps.

La Société de chasse communale
« Amicale des Chasseurs de Chassey le Camp »

Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

Quelques mots sur la vie de notre Amicale :

Nous comptons une trentaine d'adhérents pour cette saison, nous chassons uniquement en battue les samedis après-midi et quelques samedi matin.

Notre plan de chasse est de 16 chevreuils et 20 sangliers pour la saison (il ne varie quasiment pas chaque saison et est réalisé).

Le sanglier est bien présent cette année avec de beaux spécimens, on peut constater quelques dégâts (trous) dans les pâtures, accentués par les conditions météo très humides. Nous faisons évidemment de notre mieux pour les éviter et prélever les sangliers dans ces endroits.

Si des personnes sont intéressées pour rejoindre notre équipe ou simplement découvrir le déroulement d'une battue au grand gibier, vous pouvez me contacter ou un membre de notre Amicale, vous serez le bienvenu.

Chaque fin de saison se termine par un repas où une bonne soixantaine de personnes se retrouvent autour d'un bon repas où bonne ambiance et sourires sont au rendez-vous.



Stéphane POULET, Président de l'Amicale

Tél 06 86 87 96 21

ENQUÊTE NUMÉRIQUE

DEPUIS 2022 PLUS DE 5000 PERSONNES ACCOMPAGNÉES

ET POURQUOI PAS
VOUS EN 2025 ?



Merci de retourner ce questionnaire à la mairie

Le Grand Chalon a recruté 5 conseillers numériques France Services pour accompagner les habitants de son territoire, dont votre commune, dans l'utilisation des outils numériques au quotidien.

Un conseiller numérique peut:

- Vous initier aux usages du numérique et vous donner des clés de compréhension,
- Vous apprendre à vous servir de différents équipements (ordinateurs, tablettes, smartphones),
- Vous expliquer l'utilisation de la messagerie et des outils bureautiques (traitement de texte, gestion de fichiers, stockage de photos...),
- Vous épauler dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne, vos achats sur internet, votre recherche d'emploi...

Cet accompagnement peut prendre la forme d'un atelier collectif (maximum 5 personnes) ou d'un rendez-vous individuel.

Et vous, quels sont vos besoins en accompagnement numérique ?
Dites-le nous en complétant l'enquête suivante. Merci de votre participation !



[illegible]

❖ Seriez-vous intéressé(e) par un rendez-vous individuel dans votre commune pour vous accompagner ? OUI ☐ NON ☐

♦ Seriez-vous intéressé(e) par des ateliers collectifs (5 personnes) ? OUI ☐ NON ☐

◆ Si oui, par quel(s) thème(s) seriez-vous intéressé ?

- ☐ Initiation Ordinateur (clavier, souris, interface)
- ☐ Initiation Smartphone /Tablette
- ☐ Navigation sur internet
- ☐ Messagerie électronique
- ☐ Scanner des documents avec un smartphone / une tablette
- ☐ Sécurité Numérique
- ☐ Suivi scolaire (Educartable, Pronote, portail Famille...)
- ☐ Santé (Doctolib, Mon espace santé, Maïia ...)
- ☐ Gestion des fichiers (photo, vidéo, Cloud...)
- ☐ Culture numérique (streaming, généalogie...)
- ☐ Autres :

♦ Avez-vous une activité professionnelle ? OUI ☐ NON ☐

◆ Quelles seraient vos disponibilités ? **MATIN** (entre 9h et 12h) ☐

MIDI (entre 12h et 14h) ☐

APRÈS-MIDI (entre 14h et 17h) ☐

SOIR (entre 17h et 21h) ☐

AUTRE SOUHAIT



Si vous souhaitez être recontacté, merci de laisser vos coordonnées (ou si vous souhaitez nous laisser des informations complémentaires) :

34567891011121314151617181920212223242526272829303132333435363738394041424344454647484950515253545556575859606162636465666768697071727374757677787980818283848586878889909192939495969798991001011021031041051061071081091101111121131141151161171181191201211221231241251261271281291301311321331341351361371381391401411421431441451461471481491501511521531541551561571581591601611621631641651661671681691701711721731741751761771781791801811821831841851861871881891901911921931941951961971981992002012022032042052062072082092102112122132142152162172182192202212222232242252262272282292302312322332342352362372382392402412422432442452462472482492502512522532542552562572582592602612622632642652662672682692702712722732742752762772782792802812822832842852862872882892902912922932942952962972982993003013023033043053063073083093103113123133143153163173183193203213223233243253263273283293303313323333343353363373383393403413423433443453463473483493503513523533543553563573583593603613623633643653663673683693703713723733743753763773783793803813823833843853863873883893903913923933943953963973983994004014024034044054064074084094104114124134144154164174184194204214224234244254264274284294304314324334344354364374384394404414424434444454464474484494504514524534544554564574584594604614624634644654664674684694704714724734744754764774784794804814824834844854864874884894904914924934944954964974984995005015025035045055065075085095105115125135145155165175185195205215225235245255265275285295305315325335345355365375385395405415425435445455465475485495505515525535545555565575585595605615625635645655665675685695705715725735745755765775785795805815825835845855865875885895905915925935945955965975985996006016026036046056066076086096106116126136146156166176186196206216226236246256266276286296306316326336346356366376386396406416426436446456466476486496506516526536546556566576586596606616626636646656666676686696706716726736746756766776786796806816826836846856866876886896906916926936946956966976986997007017027037047057067077087097107117127137147157167177187197207217227237247257267277287297307317327337347357367377387397407417427437447457467477487497507517527537547557567577587597607617627637647657667677687697707717727737747757767777787797807817827837847857867877887897907917927937947957967977987998008018028038048058068078088098108118128138148158168178188198208218228238248258268278288298308318328338348358368378388398408418428438448458468478488498508518528538548558568578588598608618628638648658668678688698708718728738748758768778788798808818828838848858868878888898908918928938948958968978988999009019029039049059069079089099109119129139149159169179189199209219229239249259269279289299309319329339349359369379389399409419429439449459469479489499509519529539549559569579589599609619629639649659669679689699709719729739749759769779789799809819829839849859869879889899909919929939949959969979989991000100110021003100410051006100710081009101010111012101310141015101610171018101910201021102210231024102510261027102810291030103110321033103410351036103710381039104010411042104310441045104610471048104910501051105210531054105510561057105810591060106110621063106410651066106710681069107010711072107310741075107610771078107910801081108210831084108510861087108810891090109110921093109410951096109710981099110011011102110311041105110611071108110911101111111211131114111511161117111811191120112111221123112411251126112711281129113011311132113311341135113611371138113911401141114211431144114511461147114811491150115111521153115411551156115711581159116011611162116311641165116611671168116911701171117211731174117511761177117811791180118111821183118411851186118711881189119011911192119311941195119611971198119912001201120212031204120512061207120812091210121112121213121412151216121712181219122012211222122312241225122612271228122912301231123212331234123512361237123812391240124112421243124412451246124712481249125012511252125312541255125612571258125912601261126212631264126512661267126812691270127112721273127412751276127712781279128012811282128312841285128612871288128912901291129212931294129512961297129812991300

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier 2025

Collecte Tri sélectif Collecte Ordures ménagères Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les déchets non destinés au tri sélectif ou à la déchèterie

- Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle en verre ou miroirs cassés

TRI SÉLECTIF

logement individuel logement collectif

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Veillez à sortir vos bacs et sacs la veille de la collecte
Merci de fermer vos sacs jaunes pour éviter les déversements lors de leur manipulation

COMPOSTAGE

Restes alimentaires

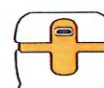
Pour des conseils sur le compostage ou pour acquérir votre composteur, contactez le service Prévention.



Textiles



Verre
Bocaux
Bouteilles



Journaux
Magazines
Papiers

RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Penser à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr



Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Sirtom de la région de Chagny





Horaires déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CHAGNY	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
CHASSAGNE-MONTRACHET	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
EPINAC	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ
PONTOUX	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juin au 30 septembre

7h30 - 12h00
12h45 - 15h00

HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} octobre au 31 mai

9h00 - 12h00
12h45 - 16h30



MAISON-JARDIN



PETITS ARTICLES
BRICO-JARDIN



RÉUTILISATION /
RÉEMPLOI



HUILES ALIMENTAIRES



PILES ET BATTERIES



TEXTILES



RADIOGRAPHIE



HUILES DE VIDANGE



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



GRAVATS INERTES



MÉTAUX



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



BATTERIES
AUTOMOBILES



BOIS



PAPIERS



AMPOULES / NÉONS



TOUT-VENANT
NON VALORISABLE



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



VÉGÉTAUX



EMBALLAGES
EN VERRE

N'oubliez pas de vous munir de
votre pass déchèteries.
Si vous ne l'avez pas reçu,
contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours
fériés et ferment une heure plus tôt
le 24 décembre et le 31 décembre.
La récupération d'objets directement
dans les bennes est strictement inter-
dite.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr



Restez informé en temps réel en vous abonnant
à la page du Sirtom de la région de Chagny



Re_fashion





Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
 - Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
 - **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
 - **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.
- Éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages**

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

Le 03 octobre 2024, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

Etaient présents : Jean Louis DOREAU, Christine MARTIN, Dominique MARCANTONI, Christine RIGOULOT, Guy JONNIER, Marie-Noëlle ROSEROT, Thierry MORETEAUX, Guillaume PIERRE, Stéphane POULET,

Etait absent : MARLOT Patrick,

Secrétaire de séance : Dominique MARCANTONI.

1/ APPROBATION PV SEANCE DU 20.06.2024

Le conseil approuve à l'**UNANIMITE** sa rédaction.

2/ CONVENTION DEFIBRILLATEUR DE VALOTTE

Pour permettre l'installation d'un défibrillateur au hameau de Valotte, le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer une convention avec Mr Moreau, 2 rue des Puits, Valotte, 71150 Chassey le Camp, **UNANIMITE**.

3/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre d'une procédure d'expulsion pour non-paiement du loyer envers un locataire de la Mairie, le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice pour représenter la Commune à l'audience du 6 novembre à 9h au Tribunal Judiciaire de Chalon sur Saône, **UNANIMITE**

4/ PROPOSITION DU SYDESL POUR LES ECLAIRAGES PUBLICS VETUSTES

Un fonds vert pour l'année 2024 apporte une subvention supplémentaire pour le changement des éclairages vétustes. Informé des propositions du SYDESL le Conseil choisit le changement des 14 derniers éclairages vétustes, soit ceux du Bourg et de trois horloges (le Bourg, Bercully, Corchanu) pour 4.563 euros de reste à charge et la remise en peinture des mats pour 1.350 euros de reste à charge, **UNANIMITE**.

5/ ACHAT DE TERRAINS

Suite à l'offre faite le 20.06.2024 pour l'achat à 800 euros des parcelles D242, 243 et A159 pour 14a10ca jouxtant des propriétés communales et vu l'accord des propriétaires, le Conseil confirme cet achat, confie l'acte à Maître Melin à Chagny et autorise le Maire à le signer, **UNANIMITE**.

6/ VENTE DE BOIS D'ŒUVRE

En vue d'une nouvelle coupe de bois d'œuvre avec possibilités d'affouages, dans le bois de Nantoux, le Conseil autorise le Maire à solliciter l'intervention de l'ONF, **UNANIMITE**.

7/ STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Suite à une demande de l'association « les Chats Bottés » œuvrant pour la stérilisation des chats errants sur la Commune et plus particulièrement sur le hameau de Valotte, le Conseil accorde une subvention de 150 euros. **UNANIMITE**.

8/ CONTRAT FEMME DE MENAGE

Au vu du non renouvellement du précédent contrat et après avoir demandé au conseiller Guy Jonnier de sortir de la salle, le Conseil examine la candidature de Me Nathalie JONNIER, 4 rue de Chamilly, Bercully, 71150 Chassey le Camp, et autorise le Maire à signer un contrat de six mois renouvelables à partir du 4 octobre 2024, **UNANIMITE**.

9/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Implantation d'une cuverie dans la zone artisanale : Mr Moreau David, viticulteur à Santenay se propose d'acquérir les parcelles E316, 317, 318 pour 2.094 m² pour un montant de 3.000 euros afin de faire un accès à son projet de cuverie. Constatant que la Commune possède également la parcelle E314 de 330 m² contigüe aux précédentes, il est proposé de faire une offre à 3500 € pour les quatre. Un courrier sera adressé.
- Accident voie publique Valotte de 2023 : la compagnie d'assurance adverse a effectué un virement de 2.938,55 € à la Commune conformément au devis fourni.
- Chantier lavoir : Mr Guillaume Pierre résume le déroulement des travaux, pratiquement terminés. Un essai d'étanchéité sera réalisé à l'issue.
- Affaire Commune / Bachelet : suite à un décaissement fragilisant la VC n°1 à l'entrée du Bourg de Bercully et à la demande de notre assureur, un devis a été sollicité d'une entreprise pour l'enrochement.
- Vente carrière / département : le retard dans la signature de l'acte s'explique par des problèmes administratifs en cours de règlement par le notaire.
- Cloches de l'Eglise : Après expertise il s'avère que le bâti du moteur de la petite cloche est cassé. Le fournisseur a produit un devis de 3192 € pour son remplacement. La solution du re-soudage simple va être envisagée.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Le studio est de nouveau loué pour 332 euros par mois.
- L'arrêté départemental limitant à 7t5 l'accès à la D974 a été notifié par le Président du Département et les neuf Maires concernés.
- Le Maire a donné son accord, comme tous les ans, pour le prêt de la tente à la Commune de St Bérain.
- Le Conseil refuse toutes subventions aux associations suivantes : ADMR le Creusot, France Adoption, Prévention routière et Téléthon.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- **Mme Martin** sollicite le nettoyage du lavoir de Bercully sur la D109 et le passage sur Panneau Pocket des jours de chasse : accordé.
- **Mr Poulet** sollicite le nettoyage de l'impasse des Obues côté Santenay et signale le non-respect permanent du sens interdit rue du Château. La Commune concernée sera contactée et la Gendarmerie informée.
- **Mr Jonnier** s'informe des problèmes de fibre et d'éclairage public à Bercully ; le Maire contactera département et Sydesl. Il évoque une « tombe poubelle » au cimetière et demande le nettoyage de l'ancien chemin des écoliers entre Bercully et la D109 : accordé.
- **Mr Moréteaux** évoque des problèmes de voisinage autour du stationnement à l'entrée du hameau de Nantoux, les pétitionnaires seront adressés au conciliateur de justice à St Léger. Il signale également des problèmes d'écoulement au lavoir de ce hameau. Le Maire et l'adjointe voirie vont s'y rendre.
- **G.Pierre** signale que le ramassage scolaire à l'abribus du Bourg/La Couhée fonctionne désormais correctement.

Séance levée à 21h45

Le secrétaire de séance

Dominique MARCANTONI

le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Jean Louis DOREAU, Christine MARTIN, Dominique MARCANTONI, Christine RIGOULOT, Guillaume PIERRE, Thierry MORETEAUX, Patrick MARLOT, Guy JONNIER.

Etaient absents : Marie Noëlle ROSEROT et Stéphane POULET

Secrétaire de séance : Christine MARTIN

1/ APPROBATION COMPTE RENDU DU 03 OCTOBRE 2024 : unanimité

2/ REMBOURSEMENT DE FRAIS : Suite à son stage phytosanitaire, l'employé municipal présente une note de frais pour 2 repas les 01 et 02 octobre à Beaune pour 22.60 € en tout. Remboursement accordé à l'unanimité.

3/ ASSURANCES STATUTAIRES : Vu les explications du Maire, le Conseil autorise à l'unanimité le Centre de Gestion à lancer une procédure de consultation pour le renouvellement du contrat.

4/ et 5/ fiches supprimées, les éléments nécessaires n'ayant pas été communiqués à temps.

6/ CREATION DE POSTE : le Maire demande à Nadine et Patrick Marlot de quitter la salle puis explique la réforme de carrière des secrétaires de Mairie proposée par l'Etat. Dans un premier temps il a pris un arrêté nommant Me Nadine Marlot au poste de secrétaire générale, sans impact sur la rémunération.

Il nous faut ensuite créer un poste de rédacteur qui sera suivi d'un arrêté de nomination de l'intéressée comme stagiaire rédacteur avant la titularisation après six mois. Ceci ne sera suivi d'aucun impact sur les rémunérations avant 1 an ½ et dans des formes et proportions encore inconnues.

Le conseil accepte à l'unanimité la création de poste. Il accepte aussi la rédaction d'une proposition de délibération pour inclure dans le RIFSEEP le nouveau grade.

7/ VENTE DE TERRAINS : Le projet d'implantation viticole de la SARL David MOREAU de Santenay dans la zone artisanale des Garruches en étant au dépôt de permis de construire, le Maire propose au Conseil de figer la vente des parcelles communales E314, 316, 317 et 318 pour la somme de 3500 € arrêtée le 03.10 et acceptée par l'acheteur. Le Conseil décide à l'unanimité cette vente, choisit Maître Laurent MELIN 6 avenue Général Leclerc à Chagny comme notaire et autorise le Maire à signer l'acte.

8/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Dossier expulsion locataire : le Maire a représenté la Commune au Tribunal Judiciaire de Chalon sur Saône le mercredi 6 novembre. Affaire mise en délibéré le 13.12.2024.
- Dossier décaissement VC n°1 avant Bercully : le Maire rappelle les éléments de cette affaire et informe le Conseil du coût d'une expertise : 974.70 € dont 320 € pris en compte par l'assureur et reste à charge de la Commune : 654 €. Il précise que cette expertise figurera et clarifiera la situation pour l'avenir. Le Conseil décide d'accepter le devis d'expertise à l'unanimité.
- Dossier décaissement VC n°1 après Bercully : le Maire informe le Conseil de ce qu'un nouvel aménagement viticole a été réalisé avec un décaissement devant le mur en pierres sèches soutenant la VC n°1 avec risque de déstabilisation de cette dernière. Il propose là aussi de commencer par un constat d'huissier. Le Conseil décide de faire effectuer ledit constat, à l'unanimité.

- Dossier travaux Nantoux : deux devis ont été sollicités, l'un pour le busage pluvial de la rue de Grenier à sel vers la place du Colonel Moréteaux et l'autre pour la réfection de cette dernière : 4140 € et 5050 € HT respectivement soit un total TTC de 11027 €. L'entreprise ne pouvant honorer ce projet dans l'hiver, il sera inscrit sur le budget 2025 avec un supplément pour réfection de la rue Emiland Beaujard.
- Lavoir du Bourg : les travaux sont terminés, un test d'étanchéité a été effectué positivement et la sortie s'est avérée toujours en état dans le pluvial busé. Seules l'arrivée d'eau et les deux grilles devront être réalisées sur 2025.
- Le Maire remercie Mr Guillaume Pierre pour son aide dans la réparation de l'épareuse.
- La modification du PLUI demandée sur la zone artisanale des Garruches a été accordée par le Grand Chalon et figée au Conseil Communautaire.
- Un problème de croisillons de cardan de l'épareuse a été réglé (en deux fois) par l'entreprise Viard de Couches.
- Au hameau de Bercully, les lampadaires seront branchés en décembre et les poteaux EDF enlevées courant 2025. Le Maire va faire un courrier de rappel au Département pour la fibre.
- Le Maire exprime sa satisfaction pour le travail de la nouvelle femme de ménage.
- Re-soudage moteur cloche : une entreprise a été trouvée, le Maire doit maintenant s'assurer de pouvoir le faire remonter par l'entreprise chargée de l'entretien et qui avait proposé un devis de changement complet.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Me Rigoulot rend compte de l'assemblée générale du SYDESL.
- Le Maire fait un exposé rapide de l'endettement passé et à venir de la Commune : 28257 €/an en 2018, il est à 12557.47 € pour 2025.
- Le Maire annonce que l'Etat versera à la Commune 73.23 € pour les frais de tenue des élections européennes.
- Le Conseil refuse des subventions à l'association V. Hauy, au MFR de Semur en Auxois et à France Ado71.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Guillaume PIERRE évoque le probable bouchage de la conduite de pluvial passant sous la D409 au niveau de la source devant l'auberge. Le Maire va prêter un Karcher et un furet à l'employé municipal pour faire un test.
- Patrick MARLOT signale que la barrière bois de la voie verte qui devait être changée il y a quelques mois ne l'est toujours pas.

Séance levée à 20h20

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

Le secrétaire de séance

Christine MARTIN



BOURGOGNE
Viti Service

Distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

AGREMENT BO10205

BOURGOGNE VITI SERVICE

De la vigne à la cave



Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30

Le vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h30

BOURGOGNE VITI SERVICE

RD 974

71150 CHASSEY-LE-CAMP

TEL : 03.85.94.70.16 FAX : 03.85.94.70.18

www.bvs-viti.fr